

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1076 DU 15 AOÛT 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

BONNES VACANCES

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

SUIVEZ NOUS SUR :

facebook

twitter

Google+

Email

UN VACCIN
POUR
LA CHIKUNGUNYA

LA CONVENTION
POUR UNE GUADELOUPE
DEMANDE UNE
NOUVELLE POLITIQUE

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 9

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 15

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 17

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 20

Nombre de pages :21

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**
wesleyAminata.

Jusqu'à la fin du mois d'août, La NATION paraîtra trois fois par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi .

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE S'AGGRAVE

C'est le constat fait par la CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE dans un communiqué daté du 14 août :

« Les chiffres publiés régulièrement par l'INSEE et l'IEDOM confirment la gravité de la situation économique et sociale en Guadeloupe. Son environnement est en mauvaise posture : Pour le deuxième trimestre consécutif, l'économie française fait du surplace, l'investissement des entreprises recule, la production industrielle continue de reculer pratiquement dans toutes les grandes branches, les exportations stagnent. Le seul facteur qui contribue positivement à l'activité économique, c'est la consommation, notamment celle des ménages. Mais ce facteur risque aussi de prendre un coup dans quelques mois . L'économie française, comme l'ensemble de la zone euro est menacée de déflation, une situation où l'anticipation de la baisse des prix alimente l'attentisme, réduit la consommation et la production et par voie de conséquence l'emploi et l'investissement.

En Guadeloupe, selon nos extrapolations, la croissance économique continue de stagner voire de

baisser alors que les importations occupent un fort pourcentage des ressources mises à la disposition de nos compatriotes. Cette croissance reste exclusivement alimentée par les dépenses des ménages et des administrations malgré une baisse sensible . Les investissements et les exportations restent bien modestes . Les prix ont continué à diminuer ce qui confirme une véritable déflation . Le chômage culmine à des niveaux jamais atteints et touchent à la fois les jeunes , les femmes et les seniors . Cette croissance faible et déséquilibrée et plus généralement la gravité de notre situation s'explique avant tout par la stratégie des entreprises et les choix erronés des Autorités françaises qui à la fois privilégient les importations et s'accommodent de la logique patronale fondée sur la pression sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail au nom de l'amélioration de la compétitivité.

Cette dégradation flagrante de la situation atteste, une fois de plus, de la nocivité de politique du tout importer et de la politique d'austérité que poursuit le gouvernement pour plaire au patronat, aux marchés financiers et aux libéraux de la Commission européenne, avec notamment la pression sur les dépenses publiques et sociales utiles, alors que des milliards d'euros continuent d'être accordés aux entreprises sous la forme d'aides et d'exonérations fiscales et sociales sans évaluation ni contrôle.

La CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE demande avec insistance de rompre avec ces politiques néfastes. Plus que jamais l'heure est de dire non à la politique d'importation et d'assistance aux exigences patronales, aux marchés financiers, aux libéraux de la Commission européenne. Pour

éviter la spirale déflationniste, pour dynamiser l'activité économique et l'emploi, il est indispensable de privilégier la production dans notre pays , une juste répartition des richesses et des minima sociaux décents .

Au lieu de persévérer dans la réduction des dépenses publiques et sociales utiles et de continuer la distribution des milliards d'euros de cadeaux aux entreprises, les autorités françaises doivent augmenter les dépenses publiques pour la production de richesse , la formation, l'éducation, la santé. Pour dynamiser l'investissement et l'emploi, il faut mobiliser l'ensemble des moyens de la fiscalité et des banques. Il faut en particulier conditionner toute aide au respect de critères précis en termes d'emploi, de salaire, d'égalité femmes/hommes, et établir des droits nouveaux pour les salariés.

Pour LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE , d'autres solutions sont possibles. Plus vite elles seront prises et plus vite nous sortirons du coma économique , social et moral ».

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

L'ÉCONOMIE FRANÇAISE EN PANNE ET LA ZONE EURO EST AU POINT MORT

La France a vu son produit intérieur brut en volume stagner au deuxième trimestre, comme déjà au premier, a annoncé l'Insee jeudi, relevant que la quasi totalité des moteurs de croissance était en panne. L'économie française a enregistré une croissance nulle au deuxième trimestre après avoir déjà stagné au premier trimestre, ce qui rend difficilement tenable le scénario d'une hausse de 1% du produit intérieur brut retenu par le gouvernement pour 2014, selon les premiers résultats publiés jeudi par l'Insee. L'acquis de croissance pour 2014, à savoir le niveau de l'ensemble de l'année si

la croissance des deux derniers trimestres était nulle, se situe à +0,3%. Cette croissance zéro au printemps s'explique en particulier par un nouveau recul de l'investissement des entreprises (-0,8% par rapport au premier trimestre) et par une contribution négative du commerce extérieur, qui a coûté 0,1 point de PIB sur la période. Les dépenses de consommation des ménages ont augmenté de 0,5% sur le trimestre, effaçant leur recul de début d'année. Mais l'investissement s'est contracté de 1,1%, celui des seules entreprises reculant de 0,8% après avoir déjà perdu 0,7% au premier trimestre.

Selon Eurostat, le produit intérieur brut de la zone euro a stagné au deuxième trimestre, après avoir progressé de seulement 0,2 % au trimestre précédent. Un résultat décevant car les analystes tablaient sur une nouvelle croissance de 0,2% et non zéro. Dans le même temps, l'Allemagne annonce un recul de son PIB de 0,2% au deuxième trimestre. Le moteur franco-allemand de la zone euro est en panne. À la surprise des analystes, la croissance de l'Allemagne connaît en effet un coup de frein brutal. En cause : la baisse des investissements dans les entreprises, mais aussi une dégradation de sa balance commerciale. Les exportations étaient jusqu'à présent le point fort de l'économie allemande, mais au second trimestre, la tendance s'est inversée au point de devenir inférieure aux importations. Depuis 2012, l'Allemagne n'avait pas connu une telle perte de vitesse. Paris va devoir rendre des comptes à la Commission européenne, sur ses engagements non tenus et Michel Sapin prépare déjà le terrain. Le ministre de l'Economie a déclaré que dans la mesure où toute l'Europe est donc « atteinte par cette langueur » conjoncturelle et cette « panne » de croissance, elle « doit agir fermement, clairement, en adaptant profondément ses décisions à la situation particulière et exceptionnelle que connaît notre continent. La France pèsera en ce sens. » Une manière d'éviter l'aveu d'échec de la politique gouvernementale en matière de déficit public. Michel Sapin interpelle la Commission européenne et attend une politique plus accommodante de la Banque centrale européenne. A l'instar de la Fed, Paris souhaite que la BCE accepte de financer les Etats par le biais d'achat de dette publique. Le ministre demande également que le rythme de la réduction des déficits publics soit revu en fonction de la situation économique actuelle du pays. Michel Sapin assure que de son côté, le gouvernement tiendra sa promesse d'économiser 50 milliards d'euros et de poursuivre ses réformes, sans augmenter les impôts.

EN JUILLET 2014 LES PRIX DU PÉTROLE ONT BAISSÉ EN FRANCE

Dans une note récente l'INSEE informe qu'en juillet, le prix du pétrole se replie (-3,7 %), pour s'établir à 79,2 € en moyenne par baril de Brent. En juillet, les prix en euros des matières premières industrielles accélèrent (+4,8 % après +0,3 % en juin). Les prix des matières premières agro-industrielles se reprennent (+3,0 % après -0,5 %), notamment ceux des bois sciés de conifères (+9,2 % après -4,4 %), en dépit de la chute des prix du coton (-7,3 % après -0,7 %), marquée par des récoltes abondantes aux États-Unis et en Inde. Les prix des matières premières minérales accélèrent (+5,5 % après +0,6 %). Les cours des métaux non ferreux augmentent plus vivement (+5,8 % après +2,2 %), portés par l'accélération du prix du cuivre (+5,3 % après -0,1 %) et par le dynamisme du cours de l'aluminium (+6,8 % après +6,2 %). Les prix du minerai de fer rebondissent (+4,3 % après -6,8 %). Les prix des métaux précieux accélèrent (+4,4 % après +1,5 %), du fait de l'augmentation des prix de l'or (+3,2 % après +0,4 %), valeur de compensation durant les périodes de tension. Les prix du palladium (+5,3 % après +2,6 %) restent soutenus. En juillet, les prix en euros des matières premières alimentaires diminuent (-1,6 % après +1,4 %). Les cours des oléagineux chutent (-9,9 % après -1,4 %), notamment ceux de l'huile de tournesol (-3,8 % après -0,3 %), mais surtout ceux des fèves de soja (-10,1 % après -2,6 %), en raison de bonnes récoltes américaines. Les prix des céréales reculent aussi (-2,7 % après -0,8 %), surtout ceux du maïs qui diminuent encore fortement (-13,6 % après -7,7 %), sous l'effet du haut niveau des récoltes américaines. Au sein des denrées tropicales, les prix de l'arabica cessent de baisser (+0,4 % après -7,3 %), à la faveur d'un rééquilibrage entre offre et demande. Les prix de la viande bovine restent dynamiques (+8,5 % après +6,2 %), en raison d'une forte demande en Asie.

SANTÉ

CHIKUNGUNYA : LE VACCIN PRESQUE PRÊT

L'épidémie de Chikungunya se développe rapidement, son vaccin aussi ! Pour une des premières fois, des essais cliniques sur des

volontaires sains ont été menés aux Etats Unis. Les résultats semblent très encourageant et le système immunitaire s'est bien adapté aux injections du vaccin. La prochaine étape c'est donc de tester les injections de vaccin dans le milieu où le chikungunya sévit. La vaccin contre le Chikungunya est donc en passe d'être testé dans sa dernière phase : celle dans la zone où la maladie se développe. D'après la revue scientifique anglaise The Lancet, les résultats des premières phases de test cliniques sont très positifs. D'après le docteur Julie Ledgerwood qui s'occupe du développement du vaccin au National Institute of Health aux Etats Unis, les niveaux d'anticorps développés par les patients traités avec le vaccin seraient plus que satisfaisants. En effet, après la vaccination (3 injections), les tests ont été effectués près de 11 mois plus tard et les taux d'anticorps étaient aussi importants que chez les personnes atteintes du Chikungunya et guéries que chez les patients sains ayant reçu les injections. Le gros problème de la diffusion du vaccin, c'est la coût d'un test effectués non plus sur des volontaires dans un cadre hospitalier mais bien sur la zone endémique (là où l'épidémie fait rage). Les coûts de ces essais pré cliniques qui sont obligatoires avant la mise en vente et la distribution du vaccin peuvent atteindre les 370 millions d'euros. Même si les chercheurs essayent de réduire les coûts au maximum, il faudra compter au minimum 150 millions d'euros. En attendant de débloquer les fonds nécessaires et les chercheurs disponibles pour aller mener ces essais dans les Caraïbes qui subissent cette épidémie depuis des mois, il faudra encore attendre quelques mois au plus tôt avant d'envisager une diffusion majeure. Il faudra ensuite penser à créer une version spécialement dédiée aux enfants pour que les plus jeunes puissent également être protégés sur la longue durée. Il faut rappeler que le chikungunya est une maladie qui peut être fatale pour les sujets affaiblis (personnes âgées, enfants, ...). Fortement développée dans les îles des Caraïbes, ce virus qui se transmet via une piqûre de moustiques est arrivée sur les cotes de l'Europe du Sud depuis l'année 2000.

RUBRIQUE PREPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

LE CLASSEMENT DE SHANGHAI DES UNIVERSITÉS EN 2014

L'hégémonie des universités américaines et britanniques au classement de Shanghai se confirme cette année, les Français conservant quatre établissements dans le top 100. La liste publiée vendredi par l'université Jiaotong de Shanghai des 500 meilleures universités au monde ne déroge pas à la règle: les prestigieuses américaines Harvard, Stanford, le MIT et Berkeley arrivent une nouvelle fois en tête, suivies de Cambridge la britannique. La Chine confirme sa progression grâce à la hausse du nombre de ses publications mondiales, avec 44 universités dans le top 500, se plaçant ainsi derrière les Etats-Unis (146), en tête, et devant l'Allemagne (39). L'université Pierre et Marie Curie, classée 35e, est le premier établissement français. Les autres classés dans le top 100 sont: Paris Sud Orsay (42e), l'Ecole normale supérieure (67e) et l'université de Strasbourg (95e). Outre celles-ci, trois universités françaises sont dans le top 150 (Aix Marseille, Joseph Fourier de Grenoble, Paris Diderot), une dans le top 200 (Paris Descartes), six dans le top 300 (Bordeaux, Lorraine, Claude Bernard Lyon 1, Paul Sabatier à Toulouse, Montpellier 2, l'ENS Lyon), trois dans le top 400 (Polytechnique, l'ESPCI Paris Tech, Paris Dauphine), et quatre autres dans le top 500 (Mines Paris Tech, Nice Sophia Antipolis, Rennes 1 et Auvergne). Le classement de Shanghai, créé en 2003, prend en compte six critères pour distinguer les 17.000 établissements répertoriés dans le monde, dont le nombre de Nobel parmi les anciens élèves, le nombre de chercheurs les plus cités dans leur discipline ou le nombre de publications dans "Science" et "Nature". Ces critères sont tournés vers la recherche et les sciences de la vie, occultant entre autres les sciences humaines et sociales. Comme le soulignent bon nombre d'observateurs, ce classement, aussi attendu qu'il est décrié, ne prend pas en compte la qualité de l'enseignement dispensé, l'insertion professionnelle des élèves ou encore l'accueil d'étudiants étrangers.

LA DÉCLARATION DE PORT AU PRINCE SUR L'INTERDÉPENDANCE CULTURELLE

La 6ème Réunion interaméricaine des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture, sur le thème « l'Interdépendance culturelle face à la globalisation », a pris fin hier, au Karibe Convention Center. Les ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture de 23 pays membres de l'OEA ont pris part à la réunion de deux jours, ainsi que des représentants du secteur privé, des universités, de la société civile et des experts de haut niveau. Les participants ont discuté de diverses questions telles que l'esprit d'entreprise culturelle comme outil pour l'innovation et l'inclusion sociale, la façon dont la culture influence le développement local, la culture et ses liens intersectoriels, en particulier, les liens entre les secteurs de la culture et du tourisme. À l'issue de la réunion, les participants ont adopté la Déclaration de Port-au-Prince sur l'interdépendance culturelle dans le contexte de la mondialisation, qui décrit la culture comme « une composante essentielle du développement qui favorise l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté, la coopération, l'échange et le développement local à travers la mise en valeur, la protection et la promotion des traditions, des valeurs et de l'identité des peuples des Amériques. » Dans la Déclaration, les autorités culturelles se sont engagés à travailler avec les ministères partenaires, l'OEA et d'autres institutions concernées pour établir le Programme de Coopération Culturelle Citadelle, qui « offrent des possibilités de formation et d'échanges culturels pour les jeunes entrepreneurs qui travaillent dans le domaine du développement de produits et de services culturels. » Ils ont également exprimé leur engagement à échanger des expériences et soutenir les politiques publiques qui encouragent l'entreprenariat culturel, le développement de systèmes liés à l'amélioration de la capture de données et de mesure de la contribution de la culture à l'économie, et la conception des programmes culturels qui « contribuent au développement de communautés locales avec l'inclusion sociale et l'innovation. » Dans sa déclaration de clôture, la Ministre Monique Rocourt d'Haiti a déclaré que « lors de cette réunion, nous avons discuté de plusieurs sujets qui nous concernent tous, qui nous permet de concevoir une feuille de route pour des échanges permanents dans le futur. Nous

sommes certains que les idées exprimées au cours de cette réunion serviront de base à de nombreux projets culturels et des accords de coopération entre les différents pays des Amériques, représentés ici. » Pour sa part, Sherry Tross, la Secrétaire exécutive pour le développement intégré de l'OEA, a déclaré que « La Déclaration de Port-au-Prince qu'ont approuvé les ministres de la Culture et hauts fonctionnaires chargés de la culture, reflète l'importance que les pays de l'hémisphère attachent à la préservation et la promotion du dialogue inter-culturel, le respect de la diversité des expressions culturelles, et le rôle de la culture pour soutenir le développement durable dans nos collectivités. » Elle a également souligné que « la culture est un grand contributeur au développement local, à la croissance économique et l'inclusion sociale. » Lors de la réunion, il a été décidé qu'Haïti servira en tant que Président du nouveau Comité interaméricain de la culture pour les deux prochaines années avec le Guyana, la Barbade, le Paraguay et l'Uruguay en tant que Vice-présidents.

CUBA DÉNONCE LES COMLOTS DES USA

À New York 15 août , Cuba a demandé au Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-Moon- la publication des dénonciations sur les nouvelles actions subversives des États-Unis contre notre pays comme documents officiels de l'organisation. Une note officielle de la Mission Permanente de Cuba auprès de l'ONU précise que la demande inclut une déclaration de la directrice générale chargée des États-Unis au ministère cubain des affaires étrangères, Josefina Vidal et un communiqué spécial des pays membres de l'ALBA, l'Alliance Bolivarienne pour les Peuples de Notre Amérique. Récemment des médias étasuniens ont révélé un nouveau plan financé par l'USAID, l'Agence des États-Unis pour le Développement International, ayant pour but de promouvoir la déstabilisation dans notre pays. L'on a appris que le programme consistait à l'utilisation de jeunes latino-américains recrutés depuis 2009 pour inciter des secteurs de la jeunesse cubaine à agir contre l'ordre constitutionnel. Dans la demande remise au Secrétaire général de l'ONU, la Mission Permanente de Cuba a précisé que des autorités étasuniennes ont reconnu la mise en marche du plan en question , dans une nouvelle tentative de créer des conditions pour une éventuelle rupture de l'ordre politique, économique et social que le peuple cubain a voulu se donner.

L' ARGENTINE REMBOURSE SES DETTES

L'Argentine, en pleine bataille judiciaire avec des fonds spéculatifs, a annoncé avoir remboursé vendredi une dette de 3 milliards de dollars à des organismes multilatéraux comme la Banque mondiale ou la Banque inter-américaine de développement (BID). Pour effectuer le paiement de 3,043 milliards (2,3 milliards d'euros), Buenos Aires a puisé dans ses réserves de devises, a précisé le gouvernement. Cette transaction intervient alors que l'Argentine livre aux Etats-Unis une bataille judiciaire contre des fonds spéculatifs qui a conduit au blocage de 539 millions de dollars de remboursements de Buenos Aires à ses créanciers privés restructurés. L'Argentine n'a pas pu honorer ce remboursement de 539 millions dû au 30 juillet à cause d'une décision d'un juge américain, Thomas Griesa, qui l'oblige à payer d'abord 1,3 milliard de dollars à NML et Aurelius, deux fonds "vautours" spécialisés dans le rachat de dettes à risque. Mercredi, les négociations pour le rachat par un groupe de banques (JPMorgan Chase, Citigroup, HSBC, Deutsche Bank) de cette créance de 1,3 milliard de dollars due par l'Argentine à des fonds "vautours" a échoué. Jeudi, la présidente argentine Cristina Kirchner, en guerre contre ces fonds depuis des années, a annoncé avoir engagé une procédure judiciaire contre l'entreprise américaine Donnelley, appartenant à l'un de ces fonds (NML), dans la cadre de la "loi (argentine) antiterroriste". L'Argentine soupçonne Donnelley, une imprimerie qui a licencié la semaine dernière ses 400 salariés, de "faillite frauduleuse" et l'accuse de "vouloir semer la panique", "d'altérer l'ordre économique et de créer de l'inquiétude dans la population" alors que l'économie argentine est en difficulté.

IRAN

LE PRÉSIDENT ROHANI VEUT SORTIR LE PAYS DE LA RÉCESSION

Le président Rohani, élu il y a presque un an jour pour jour, a présenté, mardi 12 août, le plan économique du gouvernement aux économistes. Après deux années consécutives de récession accompagnées d'une inflation de 40 %, l'Iran a grandement besoin d'une politique de croissance. L'objectif du président est de favoriser les exportations non pétrolières pour relancer la

production. Mais pour cela, il faut lever les obstacles. Pour Hassan Rohani, l'actuel gouvernement a hérité des problèmes économiques du précédent. Sans nommer son prédécesseur, Mahmoud Ahmadinejad, il le critique pour avoir injecté massivement des pétrodollars dans l'économie iranienne. L'Iran attend également la levée définitive des sanctions économiques internationales. Les Etats-Unis et l'Union européenne les ont allégées en début d'année en réponse au gel de Téhéran de ses activités nucléaires. Selon Rohani, son pays est déterminé à faire aboutir les négociations pour mettre fin à la crise. Les sanctions limitent, notamment, l'accès de l'Iran au réseau financier et bancaire international. Leur assouplissement constitue un certain allègement financier, mais ne signifie pas l'ouverture immédiate du pays au commerce. Le gouvernement iranien en est conscient. Son plan économique a été préparé en considérant que les sanctions internationales seraient maintenues.

USA

UNE NOUVELLE BAVURE RACISTE AUX USA

La banlieue de Saint-Louis explose après qu'un policier a abattu un jeune Noir. Les associations de défense des droits civiques sont mobilisées. La tension reste maximale dans la petite ville de Ferguson, dans la banlieue de Saint-Louis (Missouri), après la mort de Michael Brown, un jeune Afro-Américain (dix-huit ans) abattu par un policier. De multiples mouvements de défense des droits de l'homme dénoncent un acte raciste. Les manifestants se rassemblent régulièrement près du lieu où s'est produite la tragédie en levant les mains. C'est l'ultime geste qu'aurait fait le jeune homme désarmé répondant au contrôle de police, selon plusieurs témoins. Interpellé parce qu'il marchait sur la route alors qu'il revenait de faire des courses, Brown, touché par plusieurs balles, a succombé à ses blessures. Le chef local de la police invoque une agression sur le policier qui l'aurait conduit à... «faire acte d'autodéfense». L'émotion a submergé rapidement la cité, où vit très majoritairement une population noire. Promptement instrumentalisée par des casseurs, elle donne lieu à des débordements de violence qui embrasent depuis trois nuits certains quartiers de la ville. Très loin de la démarche des manifestants et des membres de la famille du jeune homme qui, en même temps

qu'ils exigent que « justice soit faite », lancent au contraire des appels au calme. La très influente Association nationale pour la promotion des personnes de couleur (NAACP) a porté plainte contre la police du comté de Saint-Louis et plusieurs médias relèvent le climat de ségrégation persistant dans la cité, l'une des plus pauvres de la région, dont seulement 3 des 53 policiers sont afro-américains alors que la population est composée à 70 % de Noirs. Et le ratio est le même dans l'administration locale. Le New York Times a découvert qu'au mois de janvier une première plainte avait été déposée contre la police locale pour « délit de sale gueule », les jeunes Noirs étant la cible quasi exclusive des interpellations sur la voie publique. L'émotion est d'autant plus vive que Michael Brown n'avait pas franchement le profil d'une « petite frappe ». Gamin sans problème et studieux, il avait à cœur de se former et aurait dû intégrer hier même une université. Prenant les idées toutes faites les mieux établies à contre-pied, il constituait « une sorte d'exemple pour nous tous », a souligné le révérend Al Sharpton, militant des droits civils et candidat aux primaires démocrates de la présidentielle de 2004, qui est venu participer à un rassemblement mardi soir pour honorer sa mémoire. Le président Obama a bien déclaré que la mort du jeune homme « lui brisait le cœur ». Comme il l'avait fait, il y a quelques mois déjà, dans une autre affaire similaire quand, en Floride, le jeune Trayvon Martin, désarmé lui aussi, fut tué par un vigile volontaire dans une de ses rondes nocturnes. L'avocat de la famille Brown, qui fut jadis celui de la famille Martin, Benjamin Crump, invoque l'urgence de se pencher enfin sur les véritables racines du mal qui continue de gangrener la société états-unienne. Cette affaire est « aussi le rappel, souligne un éditorial du New York Times, qu'un héritage toxique en matière de législation raciale infecte encore cités et banlieues ». Cela d'autant plus que la ségrégation est bien évidemment d'abord sociale et qu'elle prospère aujourd'hui dans une société qui devient de plus en plus inégalitaire.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

La Bourse de Tokyo a fini en hausse de 0,02% vendredi. Cela porte à cinq le nombre de hausses consécutives enregistrées par la place boursière japonaise. L'indice Nikkei a gagné 3,77 points à 15'318,34 et le Topix, plus large, a pris 0,18 point (0,01%) à 1270,68. Aux valeurs, Sony a bondi de 2,13%. Un article du quotidien Nikkei a rapporté que le groupe japonais allait s'installer sur le marché de l'électronique embarquée.

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York a terminé vendredi à la baisse, souffrant cependant moins que les places européennes de l'annonce de la destruction par l'armée ukrainienne de blindés russes sur le territoire ukrainien. L'indice Dow Jones a perdu 50,67 points, soit 0,30%, à 16.662,91 points. Le S&P-500, plus large, a perdu 0,12 points (0,01%), à 1.955,06 points. Le Nasdaq Composite a progressé de son côté de 11,93 points (0,27%) à 4.464,93 points. Wall Street avait débuté dans le vert mais s'est retournée à la baisse après l'affirmation par l'Ukraine de la destruction d'une partie importante d'une colonne de blindés russes ayant franchi la frontière la nuit précédente.

EUROPE

À l'exception de Londres et de Lisbonne, les Bourses européennes ont basculé dans le rouge vendredi alors qu'elles avaient ouvert en terrain positif à la suite d'un accrochage d'envergure en Ukraine. Les Bourses qui voyaient s'estomper les tensions géopolitiques à la suite de propos apaisants du président russe Vladimir Poutine ont brusquement effacé leurs gains à la suite de ce nouveau développement aux conséquences imprévisibles. L'Eurostoxx 50 a reculé de 0,69%. La Bourse de Paris a terminé en nette baisse (-0,74%). L'indice CAC 40 a perdu 31,07 points à 4174,36 points, mettant un terme à deux séances de hausse consécutives, dans un volume relativement nourri pour un jour férié de 3,3 milliards

d'euros. La veille, il avait gagné 0,25%. La Bourse de Francfort a fini la semaine nettement dans le rouge. L'indice Dax des trente valeurs vedettes a lâché 1,44% pour finir à 9092,60 points. La Bourse de Londres a terminé en légère hausse. L'indice FTSE-100 des principales valeurs a gagné 3,82 points ou 0,06% par rapport à la clôture de jeudi, à 6689,08 points. La Bourse de Madrid a terminé en baisse, l'indice Ibex 35 passant au rouge peu avant la clôture, après une journée en vert, pour fermer à -0,71%, à 10'222,2 points. La Bourse de Bruxelles s'est repliée de 0,11% à 3106,45 points. La Bourse suisse a terminé à la baisse, l'indice SMI clôturant sur une perte de 0,28% à 8406,10 points. La Bourse de Lisbonne a terminé en hausse de 0,29% à 5523,34 points.

CHANGE

L'euro progressait légèrement face au dollar vendredi, les investisseurs faisant preuve de prudence après le regain de tension en Ukraine dans un marché sans grande activité en raison de l'absence de nombreux opérateurs européens. Vers 18H00 GMT, la monnaie unique européenne valait 1,3391 dollar, contre 1,3365 dollar jeudi à 21H00 GMT. L'euro montait un peu face à la monnaie nippone, à 137,03 yens contre 136,93 yens jeudi. Le dollar repartait en légère baisse face à la devise japonaise, à 102,33 yens contre 102,45 yens la veille. Les volumes d'échanges sont restés faibles en Europe vendredi, en raison d'un jour férié pour l'Assomption notamment en Espagne, en France, en Italie et au Portugal. Vers 18H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 80,22 pence pour un euro, et se stabilisait face au billet vert, à 1,6691 dollar pour une livre. La devise suisse progressait face à la monnaie unique européenne, à 1,2092 franc suisse pour un euro - après avoir atteint 1,2087 franc, son niveau le plus fort depuis janvier 2013 - comme face au dollar, à 0,9030 franc suisse pour un dollar - atteignant même vers 14H45 GMT 0,9024 franc, au plus fort en trois semaines. La devise chinoise a terminé à 6,1472 yuans pour un dollar, son niveau de clôture le plus fort depuis le 13 mars, contre 6,1534 yuans la veille. L'once d'or a terminé à 1.296 dollars au fixing du soir, contre 1.313,50 dollars jeudi.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

EN DROIT FRANÇAIS L'AVENANT D'UNE CONVENTION COLLECTIVE N'A PAS D'EFFET RÉTROACTIF

L'avenant d'une convention collective n'a pas d'effet rétroactif. Un employeur ne peut, pour définir l'assiette de calcul de l'allocation retraite de salariés, opposer l'avenant d'une convention collective entré en vigueur postérieurement à leur départ à la retraite. M. X., M. Y. et Mme Z., salariés de la société R. avant d'avoir pris leur retraite en 2006 pour les deux premiers et 2008 pour la troisième, ont saisi la juridiction prud'homale pour contester l'assiette de calcul de leur allocation de départ en retraite. Le conseil des Prud'hommes de Bobigny a débouté les salariés de leurs demandes, et retenu que la précision apportée par l'avenant du 6 novembre 2009 de la convention collective des industries chimiques du 30 décembre 1952 confirme quelles étaient les intentions des négociateurs de la convention collective. Dans un arrêt du 12 juin 2014, la Cour de cassation censure les juges du fond au motif que l'avenant du 6 novembre 2009 modifiait le mode de calcul de l'indemnité de départ à la retraite, et qu'il était à ce titre dépourvu de tout caractère interprétatif. Ainsi, le calcul de l'allocation de départ en retraite des requérants doit-il se faire, non eu égard à l'avenant du 6 novembre 2009, qui est entré en vigueur après leur départ en retraite, mais sur la base de la jurisprudence de la Cour de cassation.

LES MANDATS EN DROIT PÉNAL HAÏTIEN

En droit pénal haïtien le mandat est « un acte par lequel un magistrat (ordinairement un juge d'instruction) prescrit que telle personne lui soit amenée ou soit placée en détention. On distingue plusieurs types de mandats :

Mandat de comparution est la mise en demeure adressée par le juge d'instruction à la personne à l'encontre de laquelle il est décerné de se présenter devant lui à la date et à l'heure indiquée dans ce mandat.

Mandat d'amener: Ordre donné par le magistrat à la police de conduire immédiatement une personne devant lui, de gré ou de force.

Mandat d'arrêt est un ordre donné à la force publique par un magistrat de rechercher la personne à l'encontre de laquelle il est décerné et de la conduire à la maison d'arrêt indiquée dans le mandat, où elle sera reçue et détenue.

Mandat de dépôt : l'acte juridique, décerné par la juridiction de jugement ou par le magistrat qui ordonne « au chef de l'établissement pénitentiaire de recevoir et de détenir la personne à l'encontre de laquelle il est décerné.

En principe, la seule autorité judiciaire habilitée à émettre des mandats est le juge d'instruction que certains appellent le juge des mandats. Cependant, le commissaire du gouvernement, le juge de paix, en cas de flagrant délit, peuvent émettre des mandats d'amener et même des mandats de dépôt. « Dans le cas de flagrant délit, le commissaire du gouvernement fera saisir les prévenus présents, contre lesquels il existerait des indices graves, et, après les avoir interrogés, décernera contre eux le mandat de dépôt . Si le prévenu n'est pas présent, le commissaire du gouvernement rendra une ordonnance à l'effet de le faire comparaître : cette ordonnance s'appellera mandat d'amener. Le commissaire du gouvernement interrogera sur le champ le prévenu amené devant lui, et, s'il y a lieu, décernera contre lui le mandat de dépôt ».(Art 30 CIC). Si le fait est de nature à ne donner lieu qu'à une peine correctionnelle, le juge d'instruction peut décerner un mandat de comparution. Dans le cas d'une peine correctionnelle, si l'inculpé fait défaut (s'il n'a pas obtempéré au mandat de comparution), le juge d'instruction pourra décerner contre lui un mandat d'amener. Il pourra également décerner contre l'inculpé un mandat d'amener si le fait est de nature à donner lieu à une peine afflictive ou infamante. Il peut aussi décerner des mandats d'amener contre les témoins qui refusent de comparaître s'ils ont reçu une citation . Après l'interrogatoire ou en cas de fuite d'un inculpé, le juge d'instruction pourra décerner un mandat de dépôt ou d'arrêt, si le fait emporte la peine de l'emprisonnement ou une autre peine plus forte. Cependant, le juge ne pourra décerner le mandat d'arrêt qu'après consultation qui ne le lie pas du commissaire du gouvernement. Tout mandat doit être exécuté entre 6h am et 6h

pm aux termes de l'article 24 de la Constitution amendée. L'article 84 et suivant du Code d' instruction criminelle précisent : « Les mandats d'amener, de comparution, de dépôt et d'arrêt seront exécutoires dans toute l'étendue de la République ... » Le seul mandat que l'exécution aurait laissé à l'appréciation du prévenu est le mandat de comparution et, dans ce cas, c'est à ses risques et périls car le juge, constatant son absence, pourrait convertir le mandat de comparution en mandat d'amener. Par contre, les autres mandats (mandat d'amener, de dépôt, d'arrêt) seront exécutés de gré ou de force. Au besoin, la force publique pourrait prêter main-force à l'exécution de ces mandats. Toutefois, le justiciable, que ces mandats soient exécutés ou non, pourrait introduire une action s'il estime que ses droits sont lésés. Le mandat est illégal s'il est émis en marge de la loi, dressé par un magistrat incompétent (c'est-à-dire un magistrat auquel la loi ne confère pas cette attribution). Tout justiciable qui aurait été arrêté et détenu illégalement peut, sans autorisation préalable, se référer aux tribunaux compétents pour poursuivre les auteurs et exécuteurs de ces actes arbitraires quelles que soient leurs qualités et à quelque corps qu'ils appartiennent (article 27 de la Constitution amendée). De plus, quiconque est reconnu coupable d'arrestation illégale sera puni d'un emprisonnement de un an à cinq ans. Si la détention a duré plus d'un mois, la peine sera la réclusion selon les prescrits de l'article 289 du code pénal. Tout individu, victime d'arrestation illégale ou de tout acte attentatoire à la liberté individuelle, peut poursuivre tout contrevenant en réparation civile. L'article 27.1 de la Constitution amendée précise : « Les fonctionnaires et les employés de l'Etat sont directement responsables selon les lois pénales, civiles et administratives des actes accomplis en violation des droits. Dans ces cas, la responsabilité civile s'étend à l'Etat ».

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

T TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

MAI 2014 : - 0,1 % % sur un mois ; stable sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C E) en juin 2014:73 090 (-1,1% sur un mois et 3,1 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en mai 2014 : 750 (- 13,8 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

LA NATION POUR VOUS INFORMER